

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

22. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M. BOULAN Par M. BROTRÉAU
Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M. LACHAUD
Dr POUGET par M. MONTRON M. PELLETIER par M. MAURELLE

Absents : MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOCHE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le rapporteur expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'instruction par les services de la D.D.E. de la demande de permis de construire déposée par la S.A. PUJOS, relative au projet de construction de la première tranche de 146 logements d'un ensemble immobilier sur diverses parcelles sises lieu dit Belmont au droit de la RN 150, M. PUJOS agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la S.A. PUJOS, a signé, en date du 5 mai 1982, une offre de concours, aux termes de laquelle M. PUJOS s'engage :

1) à verser à la Ville de ROYAN une participation financière de 200 000 F soumise à révision dans les conditions fixées par l'Offre de Concours, destinée à assurer le financement partiel des travaux d'aménagement de la RN 150 dont certaines prestations faciliteront la desserte des terrains d'assiette de l'opération d'aménagement.

Il est précisé que l'Offre de Concours prévoit notamment que " le paiement de cette participation reste subordonné à la notification de l'ordre de Service qui sera adressé ^{par la ville} à l'entreprise adjudicataire pour la réalisation des travaux précités".

2) à prendre en charge sous le contrôle des Services Techniques Municipaux la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales (aux conditions fixées par l'engagement).

82 099

/MCB
Objet

OFFRE DE CONCOURS DE LA
SA PUJOS : Aménagement
RN150 à BELMONT

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents. 17

Nombre de votants. 23

POUR 23

CONTRE

MAIRIE DE ROYAN
REÇU LE

23. JUIN 1982

N° 3806

Le rapporteur donne lecture au Conseil Municipal de l'Offre de Concours pour examen et approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 mai 1982,

DECIDE :

. d'accepter l'offre de concours présentée par le rapporteur, transmise et signée par M. PUJOS agissant en qualité de Président de Conseil d'Administration de la S.A. PUJOS ayant son siège social à PARIS (16ème) 98, Avenue R. Poincaré ;

. et d'intégrer en recette (chapitre 901.10 art. 1410) le produit de cette participation qui sera inscrit au budget municipal de l'exercice au cours duquel interviendra la décision d'exécution des travaux. (200 000 F).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM Les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Pierre LIS.

OFFRE DE CONCOURS

Je soussigné,

M. R. PUJOS, demeurant à PARIS (16^e Arrondissement) 98 Avenue Raymond Poincaré,

Agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme PUJOS S.A. ayant son siège social à PARIS (XVI^e) 98 Avenue Raymond Poincaré,

Spécialement autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de l'Assemblée Générale ordinaire de la S.A. PUJOS en date du
dont copie certifiée conforme du procès-verbal est annexée.

VU la demande de permis de construire un ensemble immobilier de 146 logements (1^{ère} tranche d'un ensemble immobilier de 800 logements) sur diverses parcelles de terrain cadastrées section AS N° 1. 2. 3. 4. 5. 14. 15. 16. 17.18, sises à ROYAN, lieudit BELMONT, au droit de la RN.150 (Route de Saintes à Royan), ladite demande ayant été déposée en Mairie de Royan le 31 Décembre 1981,

- CONSIDERANT que la réalisation de l'opération sus visée nécessitera un aménagement de la RN.150 et qu'il est de l'intérêt commun des parties d'assurer l'exécution simultanée des divers travaux et aménagements particuliers comprenant notamment la réalisation du carrefour RN.150/ Avenue Joliot Curie, destiné à faciliter la desserte des parcelles précitées,

- M'ENGAGE :

1°/ à verser à la Ville de ROYAN, dans les conditions ci-après définies, une participation financière de 200.000 Frs (DEUX CENT MILLE FRANCS), valeur Septembre 1981.

Cette participation fera l'objet d'une révision selon la formule :

$$P_m = P \times \frac{TP_{01n}}{TP_{010}}$$

P_m = Participation actualisée

P = Participation valeur initiale = 200.000 Frs

TP_{01n} : dernière valeur de l'indice TP 01 connue à la date de versement de la participation

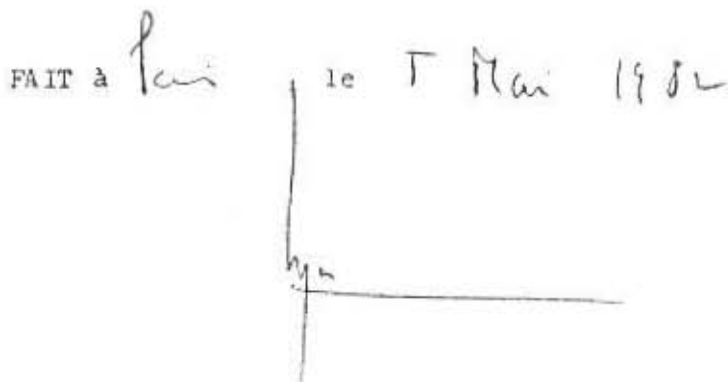
TP_{010} : dernière valeur de l'indice TP 01 connue en Septembre 1981
soit TP_{01} du mois de Mai 1981 = 210,1 publié le 31 Août 1981.

- Le montant intégral après révision de la participation sera versé à M. le Trésorier Principal de ROYAN, Receveur Municipal de la Ville, dans le mois suivant l'émission du titre de recettes qui sera établi à cet effet, étant précisé qu'à défaut de paiement dans les conditions précédentes, l'indice de révision sera celui connu à la date du paiement effectif.

- Le paiement de cette participation reste subordonné à la notification de l'ordre de service qui sera adressé à l'entreprise adjudicataire pour la réalisation des travaux précités.

2°/ à prendre en charge la réalisation du réseau d'eau pluviale jusqu'à son exutoire constitué par le fossé qui prend naissance derrière les cités H.L.M. TOUVENT, conformément au plan VRD M2 du 24 Décembre 1981, modifié le 18 Janvier 1982, les travaux étant exécutés suivant les directives et sous le contrôle des Services Techniques Municipaux.

FAIT à Paris le 7 Mai 1982

A handwritten signature, possibly 'M. L.', is written over a vertical line. To the right of this line, the date 'le 7 Mai 1982' is written. A horizontal line extends from the vertical line to the right, intersecting the date.